

FESTA de la LOCOMOCION 2017 - EDITION du 10^{ème} anniversaire

BULLETIN d'INSCRIPTION

Votre Nom :

Votre Prénom :

Votre adresse mail :

Votre N° de téléphone :

Votre véhicule (*merci de préciser l'année*) :

Votre Club (*si vous en avez un*) :

1. Journée du dimanche 6 août :

Souhaitez-vous participer au concours de « La Belle Au Thau » ? :

Souhaitez-vous commander des repas ? si oui, combien ? :

(Rappel : prix unitaire de 12,50 € hors boissons autres que l'eau)

2. Journée du dimanche 10 septembre :

Souhaitez-vous faire le « Rallye AuThau » ? :

Souhaitez-vous commander des repas ? si oui, combien ? :

(Rappel : Prix unitaire de 14 € hors boissons autres que l'eau)

3. Je certifie être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et que mon véhicule est muni d'une carte grise, d'un certificat de contrôle technique et d'un certificat d'assurance tous valides (Cocher la case) :

4. J'ai bien lu le règlement et je m'engage à le respecter (Cocher la case) :

5. J'ai bien noté que les réservations de repas ne seront effectives qu'à partir de la réception du chèque. Celui-ci devra être libellé à l'ordre de Rétro Pouss'Auto et devra impérativement parvenir au club avant le 21 juillet 2017. (Cocher la case) :

Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception de votre inscription.

Vous pouvez saisir ci-dessous toutes les informations que vous souhaitez nous transmettre

« Festa de la Locomocion » du 10^{ème} anniversaire

- 6 août et 10 septembre 2017 -

Règlement

Préambule

« La Festa de la Locomocion » est une concentration, de véhicules anciens et de collection, agrémentée d'une bourse d'échanges, d'un Quiz Enfants, d'un Quiz Adultes, d'un repas servi sur place, suivi d'un concours de la plus « Belle Au Thau », et d'une tombola ouverte à tous.

Elle se tiendra le dimanche 6 août 2017 sur le site du complexe sportif de Poussan.

L'édition 2017 célébrant le 10^{ème} anniversaire du Club et de « La Festa », une 2^{ème} journée,

le dimanche 10 septembre sera dédiée au « Rallye AuThau », promenade touristique d'environ 200 Km.

Article 1 : La participation à la Festa de la Locomocion est gratuite pour tous les exposants et visiteurs.

Tous les véhicules anciens de 1900 à 1997 (1^{ère} MEC) sont acceptés ainsi que les véhicules plus récents dits «d'exception».

- Le dimanche 6 août 2017, un parking « Expositant » gratuit sera réservé aux véhicules de Collection

Un parking « Visiteurs » également gratuit accueillera tous les autres véhicules

L'accueil des exposants et du public se fera à partir de **9H 00** le matin

- Le dimanche 10 septembre 2017, le rendez-vous est fixé sur le site du complexe sportif de Poussan à **8H 30** pour un départ à **9 H 00 heures précises**

Article 2 : Chaque exposant et/ou participant au « Rallye AuThau » déclare être titulaire d'un permis de conduire

en cours de validité, et présenter un véhicule conforme au code de la route, muni d'une carte grise, d'un certificat de contrôle technique et d'un certificat d'assurance tous valides.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute participation qui ne respecterait pas ces exigences.

Article 3 : Les règles de sécurité et celles du code de la route s'imposent naturellement. Sur le site du complexe sportif, tous les déplacements de véhicules doivent être réalisés à allure très réduite.

Article 4 : Les véhicules sont exposés sur un espace public, et sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Les équipages, conducteurs et passagers, participants à la manifestation le font sous leur seule responsabilité : ils déchargent le Rétro Pouss' Auto de toute responsabilité en cas de vol, perte, accident, dommages corporels ou matériels, tant aux personnes qu'aux biens et véhicules.

En cas d'accident, chacun des participants impliqués devra s'acquitter des constatations d'usage prévues par le code de la route.

Durant la manifestation et également durant le « Rallye AuThau », en dehors ou à l'intérieur de leur

véhicules, chacun des participants est responsable de ses actes et devra posséder une assurance en responsabilité civile prenant en charge les dommages causés de son fait, sa négligence, son imprudence, par les enfants, animaux, ou les biens qu'il a en garde.

Toute action pénale, en responsabilité ou en dommages et intérêts contre le Rétro Pouss' Auto ou l'un de ses représentants serait nulle et non avenue.

Article 5 : L'inscription est obligatoire ; lors de cette inscription, les exposants devront confirmer leur participation au concours de « la Belle Au Thau », au « Rallye AuThau » et payer le montant du/des repas qu'ils souhaitent réserver pour les journées des 6 août et 10 septembre.

L'accès au site pour ces deux journées ne sera autorisé qu'aux véhicules de collection dont l'inscription et le règlement correspondant seront parvenus à l'organisation avant la date **limite du 21 Juillet 2017.**

NB : Si le règlement des repas n'est pas reçu avant cette date limite la réservation n'en sera pas garantie.

Article 6 : La traditionnelle bourse d'échanges, le «**Broc Au Thau** » est réservée aux marchands-sympathisants du Rétro Pouss'Auto, à jour de leur cotisation (20 € pour l'année 2017), et dont les produits se rapportent au monde de l'auto ancienne et sont conformes à l'esprit du rassemblement.

Leur inscription est néanmoins obligatoire, et doit être parvenue au Club, (accompagnée du montant de la cotisation) le **21 Juillet 2017** au plus tard.

Le Rétro Pouss' Auto se réserve le droit de refuser l'accès du site à un marchand non inscrit ou non à jour de sa cotisation, se présentant le jour de la manifestation.

Article 7 : Les emplacements sont attribués le jour même par ordre d'arrivée sur le site.

Une pièce d'identité et/ou une copie du KBIS pour les marchands professionnels, sera demandée afin de remplir le livre de police.

Les stands doivent être en place avant l'ouverture au public (**9H 00 au plus tard**), pour ouverture de la bourse d'échanges vers **9H 30**

A défaut de présentation des documents cités ci-dessus, ou en cas d'arrivée tardive (**au-delà de 8H 00**) l'accès des marchands au «Broc Au Thau» sera refusé.

Article 8 : Un repas « Anniversaire» servi sur place est proposé à la vente pour les exposants, les marchands et leurs accompagnants au prix de 12.50 € (eau à volonté, hors boissons).

NB : Il doit être réservé et payé lors de l'inscription (Article 5) et sera servi à **12H 30**

Un apéritif « convivial » sera également offert à toutes les personnes inscrites pour le repas.

Un menu enfant sera proposé gratuitement aux enfants de moins de 10 ans accompagnant leurs parents inscrits pour le repas « Anniversaire ».

Les autres boissons seront disponibles à la vente dans l'espace restauration.

Article 9 : Le concours de la « Belle Au Thau » animera l'après-midi ; les autos seront réparties en deux catégories ;

- les berlines de toutes les époques
- les Coupés & Cabriolets.

Le public, exposants et visiteurs, sera appelé à voter pour désigner « la Belle au Thau » dans chacune des catégories ; des bulletins de vote et une urne destinée à les recevoir seront à disposition sur le Podium.

Un jury de 5 membres (4 membres des Clubs représentés, 2 féminins, 2 masculins et le Président du Rétro Pouss'Auto), rendra son verdict après dépouillement des bulletins de vote

Article 10 : Le tirage de la tombola aura lieu à la suite du concours « la Belle au Thau » à **15H 30**

Les lots seront remis aux gagnants présents au moment du tirage (avec leurs tickets).

Les gagnants qui n'auraient pas pu rester sur place ni se faire représenter pour présenter leur ticket seront contactés ultérieurement pour l'envoi de leur lot

Article 11 : Le Rétro Pouss' Auto se réserve le droit de conclure les accords qu'il juge utile avec les partenaires et les marques publicitaires de son choix. Tout photographe ou cinéaste désirant prendre des photos ou des films dans un but commercial devra obtenir l'autorisation écrite de Rétro Pouss' Auto.

Article 12 : Les participants acceptent que les photos et /ou vidéos effectuées lors de la manifestation soient diffusées dans la presse ainsi que pour la communication de Rétro Pouss' Auto.

Article 13 : En cas d'intempéries brutales ou tout autre cas de « force majeure » le Rétro Pouss' Auto se réserve le droit de modifier voire d'interrompre le programme de la manifestation dans le but de préserver la sécurité de toutes les personnes présentes sur le site et ne saurait en aucun cas en être tenu responsable. Aucun dédommagement d'aucune sorte ne pourrait lui être demandé par quiconque.

Article 14 : L'heure de clôture de la manifestation du 6 août 2017 est fixée à **17H 30**

Article 15 : Le «Rallye AuThau» est avant tout une promenade touristique, excluant toute idée de vitesse, de compétition, ou de régularité ; il se déroule sur routes ouvertes et non gardées. Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que l'ensemble des arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées. Les véhicules engagés doivent être en conformité avec la législation en vigueur (**Art.2**) Lors des arrêts éventuels, les véhicules ne devront pas gêner les usagers de la route. Comme il est de tradition, un questionnaire géographico-touristico-culturel devra être complété par les participants pour la désignation du vainqueur du « Rallye AuThau ».

La remise du Super Prix au vainqueur du « Rallye AuThau » se déroulera au retour au Complexe sportif de Poussan vers **18H 00**.